Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
ID : 031-213101876-20221020-2022_144-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, VITET et VOISIN
MM. BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
20 octobre 2022
Acte n° **2022-144**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme STEMER a donné procuration à Mme BEAUFORT
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
M. BAË a donné procuration à Mme LACOSTE
M. CHOUARD a donné procuration à M. BRIANTAIS

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
28

Secrétaire de séance : Mme LACOSTE Christine

Date de la convocation :
13 octobre 2022

Thème : 7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Objet : Budget annexe Atelier Relais Carrosserie – reprise de provisions

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, rappelle au Conseil Municipal qu'il avait approuvé, par délibération en date du 17 décembre 2015, la mise en place de provisions pour risques et charges financiers au budget annexe "Atelier Relais Carrosserie", pour un montant de 82 000 €, au titre de l'année 2015.

Cette provision avait été constituée à hauteur des loyers impayés de la SCI TONY.

Suite au rattrapage des paiements de loyers effectué par la SCI TONY, et suite au paiement des semestrialités comprises dans le plan de redressement de la SCI TONY, le Conseil Municipal a décidé, dans sa séance du 27 novembre 2019, de procéder à une reprise des provisions pour un montant de 33 000 €.

La SCI TONY a continué à payer les semestrialités qui étaient dues jusqu'à ce jour et à rattraper les loyers impayés.

Aussi, M. RIVIER Pascal propose au Conseil Municipal de procéder à une reprise complémentaire des provisions pour un montant de 20 000 €.

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve la reprise complémentaire d'une partie des provisions pour un montant de 20 000 € sur le budget annexe "Atelier Relais Carrosserie".

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 20 octobre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

.../...

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
ID : 031-213101876-20221020-2022_144-DE

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

La Secrétaire de Séance
LACOSTE Christine

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le 27 OCT. 2022

Tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 20 octobre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité le 27 OCT. 2022